

GRAND PRIX**Comment un client se qualifie pour le tirage ?**

Le client doit effectuer des achats totalisant **au moins 5 000 \$ (taxes incluses)** en produits participants durant la période de promotion.

À quel moment un client devient-il éligible au tirage ?

Un client devient automatiquement éligible dès qu'il atteint **5 000 \$ (taxes incluses)** d'achats en produits participants, que ce soit **en succursale ou en ligne**.

Est-ce que les achats sont cumulables pour accéder au tirage du grand prix ?

Oui, **tous les achats sont cumulables** pendant toute la durée de la promotion, peu importe le mois et le canal d'achat (**en succursale ou en ligne**).

PRIX MENSUELS**Comment un client se qualifie-t-il pour un tirage mensuel ?**

Pour être admissible à un tirage mensuel, le client doit effectuer des achats totalisants **au moins 2 500 \$ (taxes incluses)** au cours d'un même mois calendrier. Ce montant ne se cumule **pas d'un mois à l'autre**. Le seuil de 2 500 \$ doit être atteint **chaque mois** pour que le client soit éligible au tirage de ce mois.

À quel moment un client devient-il éligible au tirage ?

Un client devient automatiquement éligible dès qu'il atteint **2 500 \$ (taxes incluses)** d'achats de produits admissibles **dans un même mois calendrier**, peu importe le canal d'achat (**en centre ou en ligne**).

Est-ce que les achats sont cumulables pour accéder à tous les tirages mensuels ?

Non, les achats sont uniquement cumulables **au sein d'un même mois calendrier**. À la fin de chaque mois, le compteur est remis à zéro.

Exemples :

- Un client dépense **2 500 \$** entre le **1er et le 30 avril** → Il est éligible au tirage d'avril.
- En mai, il doit à nouveau atteindre **2 500 \$** entre le **1er et le 31 mai** pour être éligible au tirage de mai.